



OQTF parent d enfant français

Par **Eli777**, le **14/09/2019** à **12:35**

Bonjour

Je suis dans une situation un peux délicate

Je suis marier a une française et j'ai un enfant avec mon épouse , donc parent d enfant français

Je suis partie dans mon pays q fin de solliciter un visa long séjour qui ma était refuser , je suis donc revenu illégalement en France

À cette effet j'ai eu un oqtf j'ai fais recours devant le tribunal administratif

On ma donner une date de jugement le 19juin j'ai commencer donc a préparer le dossier puis d un coup ke reçois un courrier qui me dis que j'étais juger le 10 mai (sans qu'il me préviennent ni à moi ni à mon avocat)

Je suis en procédure d'appel,

Ma question es a ce que je peux être expulsé ? Et à ce que je peux que même tenter une régularisation même avant le jugement ?

Merci à vous

Par **youris**, le **14/09/2019** à **13:27**

bonjour,

quel est le motif de cette OQTF si vous êtes parent d'un enfant français ?

Salutations